



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

SIMULATEUR D'ÉLIGIBILITÉ À L'ALLOCATION AMIANTE (ACAATA)

Guide d'utilisation



SIMULATEUR D'ÉLIGIBILITÉ À L'ALLOCATION AMIANTE

Préambule

Le simulateur d'éligibilité s'adresse aux assurés qui s'interrogent sur leur éligibilité au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Les informations délivrées par le simulateur le sont **uniquement à titre indicatif et sur la base des informations délivrées.**

SIMULATEUR D'ÉLIGIBILITÉ À L'ALLOCATION AMIANTE

Intégrer votre période militaire

Si vous avez effectué votre **service militaire pendant la période d'activité**, il convient de neutraliser la période concernée : en effet, **celle-ci n'est pas prise en compte dans le calcul** de votre couverture de droit.

Exemple 1 :

Je suis né le 10/06/1966. J'ai travaillé à Alstom Power du 01/01/1986 au 31/12/1993.

➤ Date d'ouverture de droits au 01/07/2023.

Exemple 2 :

Je suis né le 10/06/1966. J'ai travaillé à Alstom Power du 01/01/1986 au 31/12/1996 puis j'ai effectué mon service militaire du 01/01/1987 au 31/12/1993.

J'ai repris mon activité dans le même établissement à compter du 01/01/1988 et ce jusqu'au 31/12/1993.

➤ Date d'ouverture de droits au 01/11/2023.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

Guide d'utilisation du simulateur d'éligibilité à l'Acata de la Cramif
Cramif – Direction de la communication – Juillet 2021